

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 81 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 0</i>
--	---	---

Date de convocation : 31 mars 2026

Vote(s) pour : 101
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 7 avril 2026 - journée 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 7B :

Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5, CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE :

- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission visée à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- que seuls les Conseillers titulaires de Metz Métropole puissent présenter leur candidature,
- que le dépôt des listes de candidatures se fera en cours de séance et remises entre les mains du Maire ou de la/du Président(e) de Séance,
- que les candidatures soient présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe, numérotées dans l'ordre de dépôt,
- que, dans ces conditions, l'élection des membres titulaires et suppléants ait lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

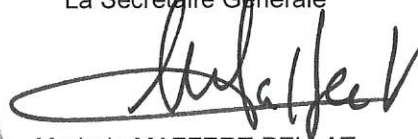
Metz, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 87 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LISTE N° _____

PRESIDENT : Le Président de Metz Métropole ou son représentant

MEMBRES TITULAIRES :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

MEMBRES SUPPLEANTS :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Nom :
Prénom :
Commune :

Résumé de l'acte

057-200039865-20260408-2026-04-08-DC7B-DE

Numéro de l'acte : 2026-04-08-DC7B
Date de décision : mercredi 8 avril 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblees
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/04/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260408-2026-04-08-DC7B-DE
Document principal : 99_DE-7B.pdf

Historique :

09/04/26 17:33	En cours de création	
09/04/26 17:34	En préparation	Catherine DELLES
09/04/26 17:52	Reçu	Catherine DELLES
09/04/26 17:52	En cours de transmission	
09/04/26 17:53	Transmis en Préfecture	
09/04/26 17:56	Accusé de réception reçu	